



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*Exercice clos le 30 septembre 2010*



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

## MUSÉE GRÉVIN SA

<b>I.</b>	<b>Rapport annuel de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2010</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé</b>	<b>4</b>
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; Faits marquants de l'exercice	4
1.2	Analyse des résultats de la Société	4
1.3	Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance	5
1.4	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	5
1.5	Facteurs de risques	5
<b>2.</b>	<b>Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Dépenses fiscalement non déductibles</b>	<b>6</b>
<b>4.</b>	<b>Recherche et développement</b>	<b>7</b>
<b>5.</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>7</b>
5.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)	7
5.2	Rémunération des mandataires sociaux	8
<b>6.</b>	<b>Capital de la Société</b>	<b>13</b>
6.1	Capital de la Société au 30 septembre 2010	13
6.2	Evolution du capital de la Société	13
6.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours	13
6.4	Participation des salariés au capital social	14
6.5	Délégations en matière d'augmentation de capital	14
<b>7.</b>	<b>Informations sur les aspects sociaux de l'activité de la Société</b>	<b>14</b>
<b>8.</b>	<b>Rapport Environnement 2010</b>	<b>14</b>
<b>9.</b>	<b>Politique de dividendes</b>	<b>15</b>
9.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices	15
9.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat	15
<b>10.</b>	<b>Autres informations</b>	<b>15</b>
10.1	Filiales et participations	15
10.2	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	15
10.3	Informations sur le cours de bourse	16
10.4	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	16
10.5	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce	16
10.6	Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce	16
	<b>Annexes au rapport annuel de gestion</b>	<b>17</b>
1.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	17
2.	Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise	18

<b>II.</b>	<b>Comptes annuels et annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.....</b>	<b>20</b>
2.1	Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....	20
2.2	Comptes annuels et Annexe aux comptes annuels.....	22
2.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	35
<b>III.</b>	<b>Contrôle interne .....</b>	<b>36</b>
3.1	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	36
3.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration ....	44
<b>IV.</b>	<b>Autres informations.....</b>	<b>46</b>
4.1	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions.....	46
<b>V.</b>	<b>Rémunération des contrôleurs légaux .....</b>	<b>48</b>
<b>VI.</b>	<b>Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 .....</b>	<b>49</b>
<b>VII.</b>	<b>Déclaration de la personne responsable.....</b>	<b>50</b>

# I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

## 1 - ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

#### Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée Grévin au cours de l'exercice 2009/2010 sont :

- Rachida Dati, Julien Clerc, Philippe Starck et Franck Dubosc dans le cadre d'une inauguration
- Carole Bouquet et Georges Clooney sans inauguration

#### Autres points

En novembre 2007, Musée Grévin avait fait l'acquisition d'espaces complémentaires situés au 8 Boulevard Montmartre. Les travaux d'aménagement ont débuté au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice. Ces travaux concernent :

- l'agrandissement de la zone d'accueil à l'entrée du Musée ;
- l'aménagement d'un « Café Grévin » dont l'exploitation devrait débuter au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2010/2011.

#### Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2010	2009	Var en %
Fréquentation	815 534	777 567	4,9%
Dépense par visiteur en € TTC	15,28	14,85	2,9%
Chiffre d'affaires	12 624	11 420	10,5%
Résultat d'exploitation	5 110	4 228	20,9%
Résultat financier	11	35	-68,6%
Résultat net	3 246	2 560	26,8%

### 1-2 Analyse des résultats de la Société

Musée Grévin a connu une nouvelle année record en termes de fréquentation avec 815 734 visiteurs qui sont venus se distraire auprès des personnages de cires.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 12 624 k€ contre 11 420 k€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 1 204 k€ (10,5 %). Cette augmentation du chiffre d'affaires combine l'effet de la hausse de la fréquentation et de la dépense par visiteur sur les activités admission et boutique. Cette activité a en particulier bénéficié d'un nouveau produit proposé à la vente en boutique. L'activité « privatisation » a également progressé de façon significative (20%) avec un chiffre d'affaires de 480 k€.

Parallèlement les charges d'exploitation nettes des dotations et reprises de provisions d'exploitation et hors amortissements n'ont augmenté que de façon très limitée à hauteur de 243 k€ soit une hausse de 3,8%.

Les dotations aux amortissements sont restées stables à environ 850 k€.

Au total, le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève donc à 5 110 k€ contre 4 228 k€ au titre de l'exercice précédent, en augmentation de 20,9 %. Il progresse de 37% du chiffre d'affaires en 2009 à 40,5% du chiffre d'affaires en 2010.

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 11 k€ contre 31 k€ en 2009, pénalisé par la baisse des taux d'intérêt.

La trésorerie de la Société est gérée dans le cadre d'un contrat de gestion centralisée de la trésorerie mis en place au sein du groupe CDA. Les produits financiers reflètent la rémunération de l'excédent de trésorerie de la société.

Le résultat exceptionnel comprend principalement une reprise de provision pour litige prud'homal de 45 k€ constituée en 2009.

L'accord de participation signé en mars 2009 dont il est fait état au paragraphe 5 ci-après a conduit à comptabiliser une réserve spéciale de participation d'un montant de 224 k€. Conformément à l'accord signé au niveau de l'Unité Economique et Sociale, cette réserve sera distribuée entre les salariés de Musée Grévin et France Miniature.

L'impôt sur les sociétés ressort à 1 679 k€ et correspond à un taux effectif de 34,1% (35,1% en 2008/2009).

Le résultat net est de 3 246 k€, en augmentation de 26,8 % par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

### **1-3 Information sur la décomposition des dettes fournisseurs par échéance**

En application des dispositions de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice social, du solde des comptes fournisseurs (hors les factures à recevoir qui ressortent 322 k€). Ce dernier ressort à 672 k€ et se détaille comme suit par date d'échéance :

- dettes échues : 73 k€
- dettes non échues – échéances inférieures à 60 jours date de facture : 587 k€
- dettes non échues – échéances supérieures à 60 jours date de facture : 12 k€

### **1-4 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Néant.

### **1-5 Facteurs de risques**

Conformément aux obligations réglementaires, Musée a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou son résultat, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques spécifiques et significatifs connus hormis ceux présentés.

#### **1-5.1 Risques financiers**

##### *Risques de marché*

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence d'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la société sont quasiment nuls.

Aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du contrat de gestion centralisée de trésorerie du groupe CDA, et fait l'objet d'une rémunération basée sur le taux moyen mensuel EONIA.

#### *Risques de crédit client*

La majorité des entrées au Musée est réglée par les clients, directement en caisse, avant l'entrée. Les billets pré-vendus et les prestations de privatisation des espaces du Musée, font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible

#### 1-5.2 *Risques juridiques*

Au 30 septembre 2010, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, ou litige qui pourrait avoir une incidence notable sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

#### 1-5.3 *Risques opérationnels*

##### *Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

Musée Grévin a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Une revue régulière des risques liés à l'exploitation est effectuée, et des mesures de prévention ou de protection sont mises en place.

Des procédures spécifiques sont notamment enclenchées conformément au plan Vigipirate.

##### *Risque d'incendie*

Un incendie est un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves au niveau dommages matériels pour Grévin et fermeture consécutive. Ce risque est connu et Musée Grévin met tout en œuvre pour limiter son occurrence et ses conséquences : détection automatique, portes coupe-feu, formation du personnel...

##### *Assurances*

La gestion des assurances de Musée Grévin est sous le contrôle de la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par son activité, tant pour les couvertures dommages et pertes d'exploitation consécutives, que pour la Responsabilité Civile de la Société et des dirigeants.

## **2 - EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La fréquentation 2011 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continuera également d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, ont notamment été prévues pour l'exercice 2010/2011 la représentation des personnalités suivantes :

- Mika (inauguration le 6 décembre 2010)
- Sébastien Chabal (inauguration le 17 février 2011)

Par ailleurs, l'ouverture du Café Grévin au 8 Boulevard Montmartre au début de l'exercice augmentera la visibilité du produit Grévin et sera donc de nature à attirer de nouveaux visiteurs.

## **3 - DEPENSES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

#### 4 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Néant

#### 5 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Est présentée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de Musée Grévin, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au Gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

##### 5-1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce)

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSEE GREVIN SA	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPES DURANT L'EXERCICE 2009/2010
<p style="text-align: center;"><b>Serge NAIM</b></p> <p>-Président du Conseil d'administration <i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Directeur général adjoint de la CDA</li><li>- Président de CDA Management (anciennement P2P-WEB)</li><li>- Président du Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA</li><li>- Administrateur (jusqu'au 12/02/2010) puis représentant permanent de CDA au Conseil (depuis le 12/02/2010) des Productions du Parc (SAS)</li><li>- Président de CDA Brands SAS (depuis le 10/01/2011)</li><li>- Administrateur de Safari Africain de Port Saint Père SA (jusqu'au 21/01/2010)</li><li>- Président du Conseil d'administration et représentant permanent de CDA en qualité de Président de SMVP SAS (CDA) (jusqu'au 05/03/2010)</li><li>- Membre du Conseil d'administration de BICI Entertainment (Suisse)</li><li>- Administrateur de Belpark BV (jusqu'au 19/01/2010), d'ImmoFlor NV (jusqu'au 25/02/2010) et de Premier Financial Services (Belgique) (jusqu'au 25/02/2010)</li><li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (Pays-Bas)</li><li>- Gérant de la Société SOFRAPOL</li></ul>

MANDATAIRES ACTUELS DE MUSEE GREVIN SA	AUTRES MANDATS SOCIAUX ET FONCTIONS OCCUPES DURANT L'EXERCICE 2009/2010
<p>Compagnie des Alpes représentée par <b>Franck SILVENT</b></p> <p>En qualité de représentant permanent de CDA :</p> <p>- Administrateur</p> <p><i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes (depuis le 01/10/2009)</li> <li>- Président de CI2S SAS</li> <li>- Président de Centrale Investissements et Loisirs (CIEL) SAS</li> <li>- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA</li> <li>- Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI)</li> <li>- Administrateur de SwissAlp</li> <li>- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc</li> <li>- Administrateur de CNP Assurances</li> <li>- Administrateur de Lafuma (depuis le 18/02/2010)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Domaine skiable de Flaine – DSF (jusqu'au 02/10/2009)</li> <li>- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de Domaine skiable de Giffre – DSG (jusqu'au 02/10/2009)</li> </ul>
<p><b>Béatrice de REYNIES</b></p> <p>-Directeur général - Administrateur</p> <p><i>(depuis le 29 juin 2006)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente et membre du Conseil d'administration des Productions du Parc SAS</li> <li>- Présidente de France Miniature SAS (jusqu'au 01/10/2009)</li> </ul>
<p><b>Olivier GARAIALDE</b></p> <p>- Administrateur</p> <p><i>(depuis le 05 mars 2010)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de CADEVI SAS (depuis le 27/01/2010)</li> <li>- Administrateur de Grévin et Compagnie SA (depuis le 06/01/2010)</li> <li>- Administrateur des Productions du Parc SAS (depuis le 12/02/2010)</li> <li>- Représentant permanent de CDA en qualité de Président d'Eco Bio Gestion SAS</li> <li>- Président de COFILO (jusqu'au 10/01/2011)</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance d'Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. (Pays-Bas)</li> <li>- Représentant permanent de CDA en qualité d'Administrateur de Belpark SA (Belgique)</li> </ul>

## 5-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF telle que précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.



## Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options attribuées

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

En euros

Rémunérations, en euros	Ex. 2008/2009	Ex. 2009/2010
<b>Béatrice de Reyniès, Directeur général et Administrateur</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	119 812	136 927
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	5 127	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	6 672	13 003
<b>TOTAL</b>	<b>131 611</b>	<b>149 930</b>
<b>Serge Naïm, Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	329 375	329 510
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	32 025	29 719
<b>TOTAL</b>	<b>361 400</b>	<b>359 229</b>
<b>Franck Silvent, représentant permanent de CDA au Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	270 880	352 304
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	32 025	-
<b>TOTAL</b>	<b>302 905</b>	<b>352 304</b>
<b>Olivier Garaialde, Administrateur</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	N/A	212 126
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	N/A	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	N/A	18 579
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>230 705</b>

**Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations**

En euros

	Montants au titre de l'exercice 2008/2009		Montants au titre de l'exercice 2009/2010	
	dus	versés	dus	versés
<b>Béatrice de Reyniès</b>				
- rémunération fixe	85 000	85 000	96 250	96 250
- rémunération variable	31 699	33 098	37 564	31 699
- rémunération exceptionnelle		4 500	-	-
- jetons de présence			-	-
- avantages en nature	3 113	3 113	3 113	3 113
<b>TOTAL</b>	<b>119 812</b>	<b>125 711</b>	<b>136 927</b>	<b>131 062</b>
<b>Serge Naïm</b>				
- rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
- rémunération variable	105 484	103 072	105 618	105 484
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 891	3 891	3 892	3 892
<b>TOTAL</b>	<b>329 375</b>	<b>326 963</b>	<b>329 510</b>	<b>329 576</b>
<b>Franck Silvent</b>				
- rémunération fixe	180 000	180 000	235 000	235 000
- rémunération variable	87 186	85 885	113 381	87 881
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 694	3 694	3 923	3 923
<b>TOTAL</b>	<b>270 880</b>	<b>269 579</b>	<b>352 304</b>	<b>326 804</b>
<b>Olivier Garaialde</b>				
- rémunération fixe	N/A	N/A	140 000	140 000
- rémunération variable	N/A	N/A	68 059	51 653
- rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	-	-
- jetons de présence	N/A	N/A	-	-
- avantages en nature	N/A	N/A	4 067	4 067
<b>TOTAL</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>212 126</b>	<b>195 720</b>

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration durant les exercices clos les 30/09/2009 et 30/09/2010, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et l'intéressement.

Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture de cet exercice et sont donc versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

### Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

### Tableau 4 : Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice

NEANT. Le Plan n°13, dernier plan mis en œuvre au titre de l'exercice 2009/2010 par la Compagnie des Alpes, ne comprend pas l'octroi d'options de souscriptions d'actions.

### Tableau 5 : Options de souscription d'actions levées durant l'exercice

NEANT. Aucune option de souscription d'action précédemment consentie par la Compagnie des Alpes n'a été levée par les mandataires sociaux durant l'exercice,

### Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice

	Numéro et date du plan	Nb d'actions attribuées durant l'exercice*	Valorisation des actions**	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Béatrice de Reyniès	n°13 18/03/2010	726	13 003 €	18/03/2012	18/03/2014
Serge Naïm	n°13 18/03/2010	2 489	29 719 €	18/03/2012	18/03/2014
Franck Silvent	-	néant	-	-	-
Olivier Garaialde	n°13 18/03/2010	1 556	18 579 €	18/03/2012	18/03/2014

\* Nombre tel que réajusté consécutivement à l'augmentation de capital avec maintien du DPS réalisée par la Compagnie des Alpes en juillet 2010

\*\*En euros, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés de la Compagnie des Alpes

Les actions de performance sont des actions CDA. Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 23,88 € pour le plan n°13 du 18/03/2010.

Comme pour les plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°13 est liée à des **conditions de performance**.

Pour les attributaires hors membres du Comex de la CDA et donc pour Madame Béatrice de Reyniès, l'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de performance qualitative appréciée au regard de chaque bénéficiaire. La performance qualitative s'entend comme « la contribution de chacun des bénéficiaires à la vie du Groupe et son comportement managérial » pendant les exercices 2009/2010 et 2010/2011.

Concernant Monsieur Serge Naïm et Monsieur Olivier Garaialde qui sont membres du Comex de la CDA, l'acquisition totale ou partielle des actions sera soumise à l'appréciation du Conseil d'administration et dépendra de la réalisation préalable d'objectifs économiques du Groupe. Cette condition de performance sera en principe mesurée sur la base de l'évolution du ROCE (rentabilité des capitaux employés), en fonction de son amélioration sur deux ans (2009/2010 et 2010/2011) rapportée aux deux années précédentes.

Sous réserve de leur acquisition définitive, ces actions devront ensuite être conservées par leurs bénéficiaires pendant une durée minimum de deux ans.

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (liste nominative)	N° et date de plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
<b>Béatrice de Reynies</b>	n°9 24/02/2006	51	Cf commentaires ci-dessous
<b>Serge Naïm</b>	n°9 24/02/2006	1 023	
<b>Franck Silvent</b>	n°9 24/02/2006	1 023	
<b>Olivier Garaialde</b>	n°9 24/02/2006	102	

Les actions de performance attribuées par la Compagnie des Alpes ne sont définitivement acquises qu'à l'issue d'un délai d'acquisition, fixé à 25 mois pour les Plans n°9, 10 et 11, et à 24 mois pour les deux derniers Plans (n°12 et 13), sous réserve de réalisation des conditions de performance prévues auxdits Plans.

Elles sont soumises ensuite à une obligation de conservation d'une durée complémentaire de 24 mois à l'issue de laquelle les actions deviennent disponibles.

En conséquence, le 24 mars 2010, les premières actions de performance attribuées et définitivement acquises au titre du Plan n°9 sont devenues disponibles et sont donc cessibles par leurs bénéficiaires.

Pour mémoire, 42,64% des actions attribuées à l'origine au titre de ce Plan avaient été définitivement acquises en mars 2008, soit, après radiation des bénéficiaires ayant quitté le Groupe à la date d'acquisition, un nombre total de 12 940 actions.

**Tableau 8 : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF**

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2007/2008 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Béatrice de Reynies Directeur général</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non
<b>Serge Naim Président du Conseil d'administration</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non attachée à la rupture du mandat de dirigeant social	Non

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié par un contrat de travail avec cette dernière. En effet, leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient du contrat collectif à cotisations et à prestations définies mis en place par la Compagnie des Alpes pour l'encadrement supérieur du Groupe, conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Ses principales modalités sont :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 7% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 173 100 € en base annuelle 2010), l'effort d'épargne étant réparti entre l'employeur à hauteur de 4% et le salarié à hauteur de 3% nonobstant le statut et l'âge du salarié.
- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décomptée à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

Monsieur Serge Naïm pourrait se voir allouer une indemnité de rupture en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de son employeur CDA, mais cette indemnité est attachée à son contrat de travail et ne vise pas la cessation des mandats sociaux qu'il peut exercer au sein du Groupe Compagnie des Alpes.

## 6 - CAPITAL DE LA SOCIETE

### 6-1 Capital de la Société au 30 septembre 2010

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales :

- Compagnie des Alpes SA possède 95,87% du capital social.

### 6-2 Evolution du capital de la Société

Evolution sur les trois derniers exercices			
	2008	2009	2010
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

### 6-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours

Au 30 septembre 2010, Musée Grévin SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

#### **6-4 Participation des salariés au capital social**

Sous réserve des actions qui pourraient être détenues au porteur par des salariés de la Société Anonyme Musée Grévin, aucune participation dans le capital social n'est détenue par des salariés de la Société directement, et/ou indirectement, dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement. Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2010, le Fonds de Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe détenait 1,7% du capital de la CDA.

#### **6-5 Délégations en matière d'augmentation de capital**

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

### **7 - INFORMATIONS SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice 2006/2007, des accords ont été conclus visant à mettre en place des Unités Economique et Sociales (UES) au sein de la division Parcs de Loisirs de CDA. Musée Grévin SA est intégrée dans l'UES Musée Grévin / France Miniature.

Musée Grévin a entamé une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre une politique de ressources humaines en adéquation avec sa stratégie, de façon à réduire par anticipation les écarts entre ses moyens humains actuels et ceux prochainement nécessaires à son évolution. Les négociations avec les partenaires sociaux ont démarré en 2008 et n'ont pas à ce jour fait l'objet d'un accord signé par les partenaires sociaux. Néanmoins les discussions se poursuivent.

En mars 2009, les accords suivants ont été signés pour une durée de 3 ans allant du 01/10/2009 au 30/09/2011 :

- un nouvel accord d'intéressement pour les seuls salariés de Musée Grévin ;
- un accord de participation au bénéfice des salariés de l'Unité Economique et Sociale des sociétés Musée Grévin et France Miniature.

Les informations sur les aspects sociaux pour l'exercice figurent en Annexe 2 du présent rapport.

### **8 - RAPPORT ENVIRONNEMENT 2010 (Loi NRE – Décret du 20 février 2002)**

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, la politique environnementale a essentiellement consisté à veiller à l'application de mesures en matière de traitement des déchets chimiques résultant des matériaux utilisés lors de la création de personnages de cire destinés ensuite à être exposés au Musée Grévin.

Dans le cadre d'une politique de gestion de l'environnement, les déchets chimiques issus des matières premières de nos productions, sont traités en incinération avec bordereau de suivi par la société SEVP Déchets domiciliée BP 157 - 60281 Margny Les Compiègne.

Les matières premières avant utilisation sont stockées dans les caves de Grévin. Un stock tampon, destiné à l'utilisation lors des créations de personnage, reste dans nos ateliers, enfermé dans un placard ventilé et clos de degré CF 1h.

Dans les ateliers de travail où sont créés les personnages de cire, ont également été installés des filtres à particules sur le rejet de ventilation / aspiration des hottes situées au-dessus des postes de travail.

## 9 - POLITIQUE DE DIVIDENDES

### 9-1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Exercice	Dividende par action
Exercice 2008/2009	4,97 €
Exercice 2007/2008	5,36 €
Exercice 2006/2007	5,82 €

### 9-2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010, le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 3 246 379,55 euros, que nous vous proposons d'affecter, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	3 246 379,55
Dotations à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	3 246 379,55
Report à nouveau antérieur	1 105 505,56
Bénéfice distribuable	4 351 885,11
Dividende	3 271 216,00
Report à nouveau créditeur	1 080 669,11

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 3 271 216,00 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503.264 actions composant le capital social, ressortira à 6,50 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

## 10 - AUTRES INFORMATIONS

### 10-1 Filiales et participations

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

### 10-2 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Ce tableau figure en Annexe 1 du présent rapport.

### 10-3 Informations sur le cours de bourse

Un graphique retraçant l'évolution du cours de bourse durant l'exercice écoulé et les quatre exercices antérieurs est présenté ci-après :



### 10-4 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la Société de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

### 10-5 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

### 10-6 Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce

La liste des conventions donnant lieu à l'application de l'article L.225-39 du Code de commerce a fait l'objet d'une communication au Commissaire aux Comptes.



## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	30/09/2010 12	30/09/2009 12	30/09/2008 12	30/09/2007 12	30/09/2006 12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
Nombre d'actions - ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
Nombre maximum d'actions à créer - par conversion d'obligations					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 623 843	11 420 320	11 007 071	10 498 796	9 167 657
Résultat avant impôt, participation, Dot. amortissements et provisions	5 935 218	4 993 260	4 998 492	5 541 896	4 291 570
Impôts sur les bénéfices	1 679 082	1 386 166	1 401 627	1 542 423	1 172 968
Participation des salariés	223 000	200 000		70 000	
Dot. Amortissements et provisions	785 333	846 975	857 996	872 423	868 277
Résultat net	3 246 380	2 560 118	2 738 868	3 037 050	2 250 324
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. Amortissements, provisions	8,01	6,77	7,15	7,77	6,20
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	6,45	5,09	5,44	6,03	4,47
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	50	53	55	52	52
Masse salariale	1 275 688	1 255 723	1 343 275	1 227 878	1 194 059
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	544 364	456 874	529 573	483 053	515 650

## 2. Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise

### Article 1,1 et 1,3 : EMPLOI H/F

AU 30/09/2010	Permanents ((CDI))			Saisonniers - Cachets - Vacataires				TOTAL
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E Techniciens	Apprentis	
<b>Répartition H/F effectif moyen mensuel</b>								
Total effectif moyen mensuel	10	11	15	0,5	0,25	13	0	49,75
- dont femmes	8	10	10	0,5	0	10	0	38,5
- dont hommes	2	1	5	0	0,25	3	0	11,25
<b>Détail des entrées/sorties : nombre de personnes physiques</b>								
<b>Embauches sur la période</b>								
CDI	2	3	2	1	15	527		555
- dont femmes	2		9					11
- dont hommes			4					4
CDD				1		245		246
- dont femmes					15	58		73
- dont hommes								
SAISONNIERS						117		117
- dont femmes						39		39
- dont hommes								
CACHETS - VACATAIRES						52		52
- dont femmes						13		13
- dont hommes								
<b>Départs de la période</b>								
dont licenciements	1	1	8	0	16	526	0	552
dont démissions		1	4			1		3
dont départs à la retraite			1					5
dont fins de contrats					16	525		1
Dont autres	1		1					541
								2
<b>Heures supplémentaires</b>								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées			93			5		98

### Art 1,2 : ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

ABSENTEISME PAR MOTIF HORS FORMATION	Nbre arrêts	Nbre jours perdus
Accidents du travail et de trajet	1	2
Maladie		381
Maternité		117
Autres		318
<b>TOTAL</b>		<b>818</b>
Nombre de jours travaillés totaux		11 349
Jours perdus / jours travaillés		7,21%

**Art 1,4 : Relations professionnelles**

Nombre de représentants du personnel  
Nbre de délégués syndicaux

1
1

Nombre d'accords collectifs conclus dans la période

- Rémunération
- Intéressement
- Organisation du travail
- Autres

1

seniors

**Art 1,5 : Hygiène et sécurité**

Effectif formé à la sécurité  
Effectif en charge de la sécurité  
Nombre d'heures travaillées  
Nombre d'accidents du travail

42
2
79 442
1

**Art 1,6 : Formation**

Nombre d'heures de formation dispensées à l'ensemble du personnel  
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF  
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au 30/9/2010  
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation  
Montant des formations payées à des organismes de formation

224
781
1207
24405

**Art 1,7 : Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)  
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés

0
7 088 €

**Art 1,2 : durée du temps de travail**

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

**Art 1,8 : Œuvres sociales**

Subventions allouées aux représentations du personnel  
Nombre de logements pour hébergement du personnel saisonnier

14 100 €
0

**Art 1,9 : Importance de la sous-traitance**

Montant des travaux sous-traités

1 005 422 €
-------------

797415

## **II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010**

Vous trouverez, ci-joint, le détail des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les méthodes d'évaluation et les règles de présentation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant le CRC 99-03.

Le Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Bruno Tesnière, nommé par l'Assemblée générale du 16 mars 2005 pour un mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes du présent exercice, relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

### **2.1 Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

#### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 30 septembre 2010)**

Aux Actionnaires  
**MUSEE GREVIN**  
10 boulevard Montmartre  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MUSEE GREVIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 janvier 2011

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Bruno Tesnière  
Associé

## 2.2 Comptes et Annexes aux comptes annuels

### MUSÉE GRÉVIN États financiers au 30 septembre 2010

#### BILAN ACTIF

	Montant brut	Amortissements	30/09/2010	30/09/2009
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	24 767	24 767		3 086
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 773 773		1 773 773	1 773 773
Avances, acomptes sur immob. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	8 207 004	4 702 020	3 504 984	3 852 885
Installations techniques matériel, outillage	4 617 568	3 361 058	1 256 510	1 240 570
Autres immobilisations corporelles	2 139 758	2 086 312	53 446	70 015
Immobilisations en cours	1 727 979		1 727 979	292 182
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	270 549		270 549	244 670
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>18 761 397</b>	<b>10 174 156</b>	<b>8 587 241</b>	<b>7 477 180</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	146 383		146 383	179 199
Avances et acomptes versés sur commandes	62 615		62 615	54 041
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	499 004	159 131	339 873	363 868
Autres créances	543 504		543 504	242 299
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	3 527 220		3 527 220	2 791 930
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	191 164		191 164	52 160
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 969 891</b>	<b>159 131</b>	<b>4 810 759</b>	<b>3 683 497</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>23 731 288</b>	<b>10 333 288</b>	<b>13 398 000</b>	<b>11 160 677</b>

**MUSÉE GRÉVIN**  
États financiers au 30 septembre 2010

**BILAN PASSIF**

	30/09/2010	30/09/2009
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 603 326)	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	460 333	460 333
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation Cours )		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	1 108 506	1 048 387
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	3 246 380	2 560 118
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 418 544</b>	<b>8 672 164</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		45 000
Provisions pour charges	77 138	100 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>77 138</b>	<b>145 000</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 950	
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. Participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994 361	620 642
Dettes fiscales et sociales	550 599	926 244
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 201 202	
Autres dettes	347 542	1 352
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	802 664	795 274
<b>DETTES</b>	<b>3 902 319</b>	<b>2 343 512</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 398 000</b>	<b>11 160 677</b>

**MUSÉE GRÉVIN**  
États financiers au 30 septembre 2010

**COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)**

	France	Exportation	30/09/2010	30/09/2009
Ventes de marchandises	714 088		714 088	574 129
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 909 755		11 909 755	10 846 193
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>12 623 843</b>		<b>12 623 843</b>	<b>11 420 322</b>
Production stockée				
Production immobilisée			91 734	72 215
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			83 862	
Autres produits			9 277	80 712
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>12 808 715</b>	<b>11 573 249</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			306 463	261 628
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			32 815	6 543
Autres achats et charges externes			4 341 346	4 173 003
Impôts, taxes et versements assimilés			227 156	215 779
Salaires et traitements			1 275 688	1 255 723
Charges sociales			544 364	456 875
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			853 195	846 976
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			50 000	50 000
Autres charges			67 373	78 801
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>7 698 401</b>	<b>7 345 328</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5 110 315</b>	<b>4 227 920</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			11 024	35 483
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>11 024</b>	<b>35 483</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1	4 969
Différences négatives de change			0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1</b>	<b>4 969</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>11 023</b>	<b>30 514</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>5 121 338</b>	<b>4 258 434</b>



**MUSÉE GRÉVIN**  
**États financiers au 30 septembre 2010**

**COMPTE DE RESULTAT (suite)**

	30/09/2010	30/09/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		27 207
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	45 000	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>45 000</b>	<b>27 207</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 453	94 356
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		45 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>16 453</b>	<b>139 356</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>28 547</b>	<b>(112 149)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	224 423	200 000
Impôts sur les bénéfices	1 679 082	1 386 166
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 864 740</b>	<b>11 635 939</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 618 360</b>	<b>9 075 820</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 246 380</b>	<b>2 560 118</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le Musée Grévin a atteint en 2009/2010 la fréquentation record de 815 534 visiteurs contre 777 567 en 2008/2009. Par ailleurs, les travaux dans les locaux situés au 8 boulevard Montmartre, dont le droit au bail avait été acquis fin 2007, ont débuté au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice. Ces travaux permettent l'agrandissement de la zone d'accueil à l'entrée du Musée et l'aménagement du Café Grévin attenant au Musée.

### II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

#### 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- Constructions	30 ans
- Constructions, installations, agencements	10 à 15 ans
- Installations techniques et matériels	5 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique	5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

#### 3 – PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHES

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminués le cas échéant par une provision pour dépréciation.

#### **4 - STOCKS**

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré, les frais de stockage ne sont pas pris en compte. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

#### **5 - CREANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La provision pour dépréciation des créances est calculée nominativement sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêté des comptes.

#### **6 - DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale. Les excédents de trésorerie sont gérés et rémunérés dans le cadre du cash Pooling du Groupe CDA.

#### **7 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'une obligation vis-à-vis d'un tiers est intervenue, de manière suffisamment certaine, au cours de l'exercice.

#### **8 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

La société commercialise de la billetterie en prévente. Cette billetterie non consommée encore en cours de validité à la clôture est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance.

### III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

#### 1 - IMMOBILISATIONS

##### a) Valeurs brutes

Rubriques	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Virement	Cession	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 798 540</b>				<b>1 798 540</b>
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 400 887				2 400 887
Constructions sur sol d'autrui	1 058 984	63 350	5 000		1 127 334
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	4 570 213	108 570			4 678 783
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 305 623	266 161	45 784		4 617 568
Installations générales, agencements, aménagement	1 788 200	4 713			1 792 913
Matériel de transport	20 811				20 811
Matériel de bureau, informatique, mobilier	318 031	8 002			326 033
Immobilisations corporelles en cours	292 182	1 486 582	(50 784)		1 727 980
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 754 931</b>	<b>1 937 378</b>	<b>0</b>		<b>16 692 308</b>
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	244 670	25 879			270 549
<b>Immobilisations financières</b>	<b>244 670</b>	<b>25 879</b>			<b>270 549</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 798 140</b>	<b>1 963 257</b>	<b>0</b>		<b>18 761 397</b>

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice en 2009/2010 ont concerné à hauteur de 1,4 M€ les investissements relatifs au Café Grévin qui devrait ouvrir d'ici à la fin de l'année 2010. Les investissements relatifs aux cires représentent 0,3 M€.

##### b) Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21 680</b>	<b>3 086</b>		<b>24 767</b>
Constructions sur sol propre	760 579	78 007		838 586
Constructions sur sol d'autrui	686 782	94 193		780 975
Constructions, installations générales, agencements, Installations techniques, matériel et outillage	2 729 839	352 620		3 082 458
	3 065 052	296 004		3 361 058
Installations, agencements	1 753 765	7 909		1 761 673
Matériel de transport	20 811			20 811
Matériel de bureau, informatique, mobilier	282 453	21 375		303 827
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9 299 280</b>	<b>850 109</b>		<b>10 149 389</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 320 960</b>	<b>853 195</b>		<b>10 174 156</b>

## 2 – ACTIF CIRCULANT

### a) Stocks

Ils sont constitués de marchandises destinées à être vendues en l'état dans la boutique du Musée Grévin. Le stock « commerce » au 30 septembre 2010 est de 146 K€ contre au 179 K€ au 30 septembre 2009.

### b) Créances

Le montant net des créances inscrites au bilan s'élève au 30 septembre 2010 à 883 K€ contre 606 K€ au 30 septembre 2009. L'augmentation est principalement due à la créance de TVA générée par les investissements en cours sur le Café Grévin.

Ces créances sont totalement à court terme.

Détails des produits à recevoir :

	30/09/2010
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	27 160
418100 Clients, factures à établir	27 160
<b>AUTRES CREANCES</b>	0
468700 Produits à recevoir 409700 Fournisseurs avoirs à recevoir	
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	

### c) Disponibilités

Au 30 septembre 2010, les disponibilités ressortent à 3,5 M€ contre 2,8 M€ au 30 septembre 2009. Ces disponibilités sont rémunérées dans le cadre de la centralisation de trésorerie du Groupe CDA.

## 3 – CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres (avant constatation du résultat de l'exercice) ont diminué au cours de l'exercice suite à la distribution de dividendes pour 2 500 K€.

Composition du capital social :

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

Variation des capitaux propres (avant résultat) :

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		8 672 163
Distribution sur résultats antérieurs		2 500 000
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		6 172 163
<i>Variations en cours d'exercice</i>		<i>En plus</i>
		<i>En moins</i>
Variation du capital		
Variation des primes liées au capital		
Résultat de l'exercice		3 246 380
Solde		
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		9 418 544

**4 – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Montants en k€	Situation et mouvements				
	Solde au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Solde à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions litiges	45		16	29	0
Provision pour grosses réparations	100	50	73		77
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>50</b>	<b>89</b>	<b>29</b>	<b>77</b>

La provision pour litige concernait un litige prud'homal désormais soldé. La provision pour grosses réparations concerne les travaux de toiture du Musée dont la société a la charge.

**5 – DETTES D'EXPLOITATION ET AUTRES DETTES**

Les dettes d'exploitation et dettes diverses s'établissent à 3,1 M€ au 30 septembre 2010 contre 1,5 M€ au 30 septembre 2009. Les dettes d'exploitation sont stables. Les dettes diverses sont, en revanche, en forte augmentation de 1,5 M€ :

- dettes relatives aux investissements en cours dans le Café Grévin ;
- dettes d'impôt en hausse avec l'augmentation du résultat de l'année.

Ces dettes sont totalement à court terme.

Détails des charges à payer :

	<b>30/09/2010</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	0
<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>737 932</b>
408400 Factures à recevoir/commandes réceptionnées	737 932
<b>DETTE FOURNISSEURS COMPTES RATTACHES</b>	<b>322 590</b>
408500 FAR manuelles	322 590
<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>415 947</b>
428210 Provision pour congés payés	80 162
428220 Provision pour primes / charges	44 855
428250 Provision pour prime précarité	1 336
428400 Provision pour participation	223 000
438200 Provision charges sociales / congés payés	32 854
438600 Charges à payer – Effort construction	4 115
438610 Charges à payer – Formation	9 361
438625 Charges à payer - Organic	15 193
438630 Charges à payer – Handicapés	3 475
438635 Charges à payer – Taxe d'apprentissage	6 218
448100 Etat Charges à payer – Taxe professionnelle	(4 623)
448200 Etat Charges à payer – Taxe foncière	
448600 Etat Charges à payer – Autres taxes	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>1 476 469</b>

**6 – COMPTES DE REGULARISATION PASSIF**

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux billets pré-vendus au cours de l'exercice 2009/2010 et non consommés au 30 septembre 2010. Cela correspond pour l'essentiel aux billets vendus aux Comités d'entreprise et valables 2 ans.

Le solde au 30 septembre 2010 est stable à 0,8 M€.

#### IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### 1 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de la société Musée Grévin, pour la période d'octobre 2009 à septembre 2010, s'élève à 12 624 K€ contre 11 420 K€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 1,2 M€ (10,5 %).

Cette variation s'analyse comme suit :

Montants en k€	Total	Total	Variation
	30/09/10	30/09/09	%
Entrées	11 238	10 367	8,4
Boutiques	711	574	23,9
Privatisations	481	402	19,6
Divers	194	77	ns
<b>TOTAL</b>	<b>12 624</b>	<b>11 420</b>	<b>10,5</b>

##### 2 – LES AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent :

Montants en k€	2009/2010	2008/2009
Production immobilisée	92	72
Reprises de provisions d'exploitation et transferts de charges	84	
Autres produits divers	9	81
<b>TOTAL</b>	<b>185</b>	<b>153</b>

Les reprises de provisions sont constituées des reprises de provisions pour grosses réparations.

##### 3 – LES CHARGES D’EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes des transferts de charges et hors dotations aux amortissements et provisions, s'élèvent à 6,7 M€ pour l'exercice 2009/2010 contre 6,37 M€ pour l'exercice 2008/2009, soit une augmentation limitée de 0,33 M€ (5,1%).

Les charges de personnel sont stables entre 14 et 15% du chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements sont restées stables à 853 k€.

Au total, le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève donc à 5 110 k€ contre 4 228 k€ euros au titre de l'exercice précédent, en augmentation de 20,9 %. Il progresse de 37% du chiffre d'affaires en 2009 à 40,5% en 2010.

##### 4 – LE RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 11 k€ contre 31 k€ en 2009, pénalisé par la baisse des taux d'intérêt.



## V. AUTRES INFORMATIONS

### 1 – VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Sur l'exercice 2009/2010, l'effectif moyen se répartit de la manière suivante :

	Permanents	Saisonniers + CDD	TOTAL
Cadres	10	1	11
Non Cadres	26	13	39
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>50</b>

L'effectif de fin d'exercice s'établit ainsi :

- Permanents :	41
- Saisonniers + CDD :	4
- Total :	45

### 2 – REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES D'ADMINISTRATION

Il n'y a pas eu de rémunération versée aux organes d'administration au cours de l'exercice 2009/2010.

### 3 – SITUATION FISCALE

La société ne dispose pas de reports déficitaires.

### 4 – REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 121 338	(1 684 566)	3 436 772
Résultat exceptionnel	28 547	5 484	34 031
Participation	(224 423)		(224 423)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>4 925 462</b>	<b>(1 679 082)</b>	<b>3 246 380</b>

### 5 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients et comptes rattachés	28 266		
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	36 558		
Fournisseurs – factures non parvenues	36 700		
C/C Compagnie des Alpes	276 930		

## 6 – IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital	% détenu
COMPAGNIE DES ALPES	S.A.	4 603 326,13	95,87%

## 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de société sont constitués :

- d'indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas constituées dans les comptes sociaux.

La méthode de calcul du groupe Compagnie des Alpes prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité donne un engagement de retraite chargé d'un montant de 44 K€ au 30 septembre 2010, avec un taux actuariel de 4,09 %.

- d'une caution pour habilitation tourisme pour 17 K€.

## 8 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu post-clôture.

## **2.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**(Exercice clos le 30 septembre 2010)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat de licence de marque**

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Cie SA autorisée par le Conseil d'administration du 24/10/2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, par décision du Conseil de surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Cie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de marque GREVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.

Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 janvier 2011

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Bruno Tesnière  
Associé

### III - CONTROLE INTERNE

#### 3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce tels que modifiés par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport, approuvé par le Conseil, est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (**partie I**), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (**partie II**).

La première partie du présent rapport rend compte également des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le contenu de ce rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation de la Société Anonyme **MUSEE GREVIN**, exploitante du Site **GRÉVIN**, filiale de la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), réalisée au travers d'une série d'entretiens et de séances de travail avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de MUSEE GREVIN.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce tels que modifiés par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (**partie I**), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (**partie II**).

La première partie du présent rapport rend compte également des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le contenu de ce rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation de la Société Anonyme **MUSEE GREVIN**, exploitante du Site **GRÉVIN**, filiale de la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), réalisée au travers d'une série d'entretiens et de séances de travail avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de MUSEE GREVIN.

#### I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

##### 1. Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la séparation des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Monsieur Serge NAIM préside le Conseil d'administration.

Madame Béatrice de REYNIES assure la direction générale, son mandat venant à échéance en principe à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

## ***2. Limitations des pouvoirs du Directeur général***

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées générales et aux Conseils d'administration.

En outre, conformément à l'article 2.2 des statuts, le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées générales et Conseils d'administration ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions avals ou garanties.

## ***3. Missions et composition du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la Société, de veiller à leur mise en œuvre et de contrôler la bonne marche de la Société.

Aux termes des statuts, le Conseil d'administration est composé de 3 à 12 membres. La durée des mandats des membres est de 6 années.

Les membres, au cours de l'exercice 2009/2010, sont restés les suivants :

- Serge NAIM, en qualité de Président du Conseil d'administration (mandat prenant fin normalement à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011)
- Béatrice DE REYNIES, en qualité d'Administrateur (mandat prenant fin normalement à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2011)
- COMPAGNIE DES ALPES SA, représentée par Franck SILVENT, en qualité d'Administrateur (mandat prenant fin normalement à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2010)

Un quatrième Administrateur, Monsieur Olivier GARAIALDE, Directeur des opérations Parcs de Loisirs du Groupe CDA, a été nommé par la dernière Assemblée générale, pour une durée prenant fin normalement 'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 septembre 2015)

## ***4. Fonctionnement et réunions du Conseil d'administration***

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 2 fois.

L'ordre du jour est préparé par la direction générale de Musée GREVIN SA. Il est communiqué aux administrateurs au moins 15 jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la direction financière de Musée GREVIN SA, est remis en séance.

Le secrétariat des séances et la prise de note en séance, est confié au Directeur financier. Le procès-verbal est adressé aux administrateurs pour observations, puis approuvé lors de la séance suivante.

Lors de ses réunions, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 ; rapports annuels,
- Point sur l'activité,
- Examen du budget 2009/2010,
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2010; rapport financier semestriel,
- Développement de l'activité (à l'international et Café Grévin)

#### ***5. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise***

La Société ne se réfère directement à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives.

Ceci se justifie par la composition de son actionnariat.

En effet, la Société est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par un actionnaire de référence, la COMPAGNIE DES ALPES (CDA).

Par ailleurs l'ensemble des mandataires sociaux de Musée GREVIN SA sont des salariés cadres dirigeants de la CDA, qui détermine leur rémunération.

La CDA, elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, se réfère quant à elle aux règles et principes de gouvernement d'entreprise généralement en vigueur en France, et notamment au Code de gouvernement entreprise AFEP-MEDEF qui intègre les rapports et recommandations conjointes publiées par ces organisations en matière de gouvernance des sociétés cotées et de rémunération des dirigeants.

Ainsi, le fait que la CDA, société cotée, soit dotée d'un comité d'audit, justifie, par exemple, que Musée Grévin ne dispose d'un tel comité (Article L 823-20 du Code de commerce).

#### ***6. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux***

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés pour leur présence au Conseil d'administration. Ils sont tous salariés de la CDA.

Madame Béatrice de REYNIES est cadre dirigeant de la CDA. Monsieur Franck SILVENT en est le Directeur général délégué, Monsieur Serge NAIM est Directeur général adjoint en charge du Marketing, du Développement et des Produits, et Monsieur Olivier GARAIALDE Directeur des Opérations Parcs de Loisirs du Groupe CDA.

#### ***7. Participation des actionnaires aux Assemblées générales***

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par le titre IV des statuts.

#### ***8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique***

Aucun élément tel que visé à l'article L 225-100-3 du Code de commerce susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à signaler.

## II. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Musée Grévin s'appuie sur le cadre de référence sur la gestion des risques et le contrôle interne publié par l'AMF en juin 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en juin 2010.

### 1. Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la direction générale, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- l'application des instructions et orientations de la Direction générale,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du Groupe,
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif s'appuie sur 5 composantes :

- une organisation, c'est-à-dire une définition claire des responsabilités, des ressources et compétences adéquates s'appuyant sur des règles et procédures, des outils et systèmes d'information,
- la diffusion d'informations pertinentes,
- un dispositif d'analyse des risques,
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux,
- un dispositif de surveillance.

La Société étant une filiale contrôlée et détenue directement par le Groupe CDA, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C, elle applique les règles et procédures en vigueur dans le métier parc de loisirs du Groupe CDA. Celles-ci sont décrites dans le rapport du Président du Groupe CDA, établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

#### 1.1 Organisation : responsabilités et compétences

Musée Grévin est le plus ancien des sites de la gamme « sites touristiques » du groupe CDA.

Intégré au métier Parcs de loisirs de la Compagnie des Alpes, il fait l'objet d'interventions régulières de la part de ses équipes, ce qui contribue au dispositif de maîtrise des risques auxquels sont exposés Musée Grévin SA et le Groupe CDA.

Le Directeur général du site de Musée Grévin est mandataire social ; il est responsable de l'exploitation et de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Pour ce qui concerne le domaine de la finance, le Directeur financier de Musée Grévin a un rôle de prévention et d'alerte. Il identifie, évalue les risques et prend toutes les mesures nécessaires afin de les circonscrire. Il utilise les outils budgétaires, de reporting communs au Groupe et suit les indicateurs de performance prescrits par CDA.

Les choix d'organisation de Musée Grévin sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

## 1.2 Les valeurs et principes d'action

Musée Grévin respecte les valeurs du Groupe CDA, en appliquant :

- La Charte de Déontologie du Groupe ;
- La Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information (SI).

De plus, les principes sur lesquels s'appuie Musée Grévin SA sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- La couverture des activités et des risques par des systèmes de recensement, de mesure et de surveillance permettant la définition de politiques de prévention et une maîtrise satisfaisante des risques ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;
- Des moyens de contrôle et de pilotage du dispositif de contrôle interne permanent tant interne qu'externe (contrôle de gestion) ;
- Des interventions des équipes d'audit interne de la Compagnie des Alpes, dans le cadre du contrôle interne périodique.

## 1.3 Les procédures

### *La procédure budgétaire*

La procédure budgétaire est commune aux filiales Parcs de Loisirs du Groupe CDA et comporte plusieurs rendez-vous annuels : le budget établi entre juin et septembre (investissements, politique de prix, fréquentation et chiffre d'affaires, coûts et revues budgétaires) pour l'exercice suivant, puis des recadrages mensuels en fonction des reporting quotidiens et mensuels. Ces recadrages assimilables à des prévisions permanentes sont l'occasion de présentations et discussions au Comité de direction de la Compagnie Des Alpes – Parcs de Loisirs : cet examen permet une revue de l'activité du Musée Grévin.

La fréquentation, le chiffre d'affaires et la dépense visiteur sont suivis de manière journalière par la direction de Musée Grévin et ces informations sont transmises quotidiennement à la direction Parc de Loisirs du Groupe CDA.

### *Le reporting mensuel*

Le contrôle budgétaire de l'activité de Musée Grévin est effectué sur la base d'un reporting mensuel de chaque mois à partir des données détaillées du mois précédent. Ce reporting, établi par le Directeur financier, permet ainsi de mesurer la performance de Musée Grévin et sa contribution au résultat de la Compagnie des Alpes.

Un reporting spécifique portant sur les faits marquants recensés par le Directeur du Site fait l'objet d'une information mensuelle complémentaire adressée à la direction générale de la Compagnie des Alpes.

### *Règles d'engagement*

Des règles d'engagement strictes quant à la capacité des responsables à engager la Société vis-à-vis de tiers (encaissements clients, paiements fournisseurs) sont en vigueur et strictement appliquées par Musée Grévin.



#### *L'arrêté des comptes semestriel et annuel*

La direction de la consolidation du Groupe CDA fixe un calendrier et des instructions pour la préparation des comptes.

De même, un certain nombre de contrôles doivent être réalisés pour garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des documents et commentaires hors liasse ; les domaines spécifiques tels que provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan, font l'objet d'un suivi particulier.

La coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes est assurée par le Directeur financier.

Les Commissaires aux comptes présentent leurs observations à la direction générale et à la direction financière de Musée Grévin, lors de réunions qui ont pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration.

#### *Communication réglementaire*

La communication institutionnelle est assurée par Musée Grévin. L'image du Site, visuels et autres publications externes, sont élaborés par Musée Grévin avec la validation de la direction de la communication de la Compagnie des Alpes.

#### *Autres procédures du domaine financier*

Fortement intégré à l'organisation du métier parc de loisirs de la Compagnie des Alpes, Musée Grévin a ainsi mis en application au sein de son organisation le corps de normes édictées par la Compagnie des Alpes sur les thèmes liés à son activité :

- Maîtrise des flux de marchandises,
- Gestion des investissements,
- Maîtrise et sécurisation des flux de collecte du chiffre d'affaires ; le risque de fraude, compte tenu des sommes en liquide circulant sur le Site et des ressources internes, en partie saisonnières, est circonscrit par des procédures de billetterie et de caisse adaptées au Site.

#### *Exploitation*

Musée Grévin a décliné localement ses propres procédures adaptées à l'organisation de son exploitation.

Chaque fonction liée à l'exploitation s'appuie sur des règles internes de fonctionnement, des modes opératoires et des procédures formalisés et diffusés à l'ensemble du personnel concerné :

- Gestion des personnages (sélection, réalisation, entretien et maintenance)
- Conservation des archives du Site,
- Gestion du public (accueil, balisage des visites, sécurité, astreintes),
- Gestion de la billetterie,
- Gestion des boutiques (achat, stockage et distribution des marchandises).

### **1.4 Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### *Fiabilité de l'information comptable et financière :*

Le Président du Conseil d'administration de Musée Grévin, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur général de la Société et le Directeur financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée par le Directeur financier de Musée Grévin, structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de comptes définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué quotidiennement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières au Groupe CDA est réalisée par le Directeur financier de Musée Grévin via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

La coordination avec les travaux des commissaires aux comptes est assurée par la direction financière de Musée Grévin.

## **2. Le dispositif de gestion des risques**

La gestion des risques, qui complète le dispositif de contrôle interne, est un dispositif dynamique qui contribue à :

- préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser les prises de décision et les processus afin de favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des risques.

Ce dispositif s'appuie sur :

- une organisation définissant les rôles et responsabilités, et les procédures ;
- une politique de gestion des risques qui formalise les objectifs de la gestion des risques ;
- la diffusion des informations en interne.

L'organisation de la gestion des risques repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe CDA, présidé par le Président-directeur général, et d'un Comité des risques pour chacun des deux métiers, dont celui des Parcs de loisirs, auxquels participent les dirigeants opérationnels.

Le Comité des risques Parcs de loisirs suit régulièrement la situation des risques industriels et de la sécurité, analyse les rapports d'incidents, définit les plans d'action et en suit l'exécution.

Musée Grévin est intégré dans cette organisation et applique la méthode d'évaluation mise au point par le Groupe.

La méthode d'évaluation se focalise sur les impacts potentiels sur la situation du Groupe, la probabilité d'occurrence et le niveau de maîtrise que les activités de contrôle ou les plans d'actions permettent d'assurer.

Les risques évalués sont rattachés à des processus, en distinguant :

- les processus opérationnels, qui ont pour objet principalement l'exploitation des installations au service de la clientèle, la promotion et la réalisation des ventes,
- les processus support aux opérations, qui comprennent notamment la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, les achats, la gestion comptable et financière,
- et les processus support au développement du Groupe.

Cette démarche vise à permettre aux responsables d'analyser et de mieux maîtriser les risques placés sous leur responsabilité.

Musée Grévin a mis en œuvre cette démarche en 2010, ce qui a confirmé l'absence de risques majeurs connus et non traités.

### 3. La surveillance

#### *L'Audit interne*

L'Audit interne du Groupe effectue des missions qui ont pour objet de s'assurer du respect des règles et procédures internes, de vérifier leur efficacité ou d'identifier les insuffisances, et de détecter d'éventuelles fraudes.

Les missions d'audit sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui décrit les finalités et objectifs de l'Audit interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

*Le Musée Grévin fait régulièrement l'objet de missions de la part de l'Audit interne du Groupe CDA.*

Le Conseil d'administration de **MUSEE GREVIN SA** représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques.

**Le Président du Conseil d'administration**

### **3.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration**

**Rapport du Commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société MUSEE GREVIN, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce**

**(Exercice clos le 30 septembre 2010)**

Aux Actionnaires  
**MUSEE GREVIN**  
10 boulevard Montmartre  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société MUSEE GREVIN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 janvier 2011

Le Commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Bruno Tesnière  
Associé

## IV - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, il est rendu compte ci-après des opérations portant sur les options de souscription ou d'achat d'actions, et sur les attributions gratuites d'actions de performance intervenues pendant l'exercice clos au 30 septembre 2010. Les options et actions de performance ci-dessous sont exclusivement consenties ou attribuées par la **Compagnie des Alpes (CDA)**, société-mère de Musée Grévin SA, laquelle n'a émis ou attribué aucune valeur mobilière de cette nature au profit de ses salariés ou de ses dirigeants.

#### Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions mis en œuvre par la CDA :

	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12
Date de l'Assemblée générale de CDA	10/03/2004	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007
Date de mise en œuvre	25/01/2005	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	256 280	68 760	72 960	88 700	46 400
Nombre de bénéficiaires au sein du Groupe CDA	171	31	35	35	29
Période de levée des options	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013	du 19/03/2013 au 18/03/2016
Prix de souscription des actions (en €) - avant ajustement*	30,45	31,25	36,24	31,93	23,17
Prix de souscription des actions (en €) - après ajustement*		30,10	34,9	30,75	22,32
Options de souscription levées au 30/09/2010	néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Options de souscriptions radiées ou annulées	256 280	6 720	5 200	4 600	3 400
Options de souscription restantes au 30/09/2010 avant ajustement*	0	62 040	67 760	84 100	43 000
Options de souscription restantes au 30/09/2010 après ajustement*	0	64 346	70 281	87 217	44 597

\*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par CDA en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la baisse le prix de souscription et, à la hausse le nombre d'options en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)

#### Caractéristiques des Plans d'attribution gratuite d'actions mis en œuvre par la CDA :

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°11	Plan n°12	Plan n°13
Date de l'Assemblée générale de CDA	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007	28/02/2007	19/03/2009
Date de mise en œuvre par CDA	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine	34 500	41 088	48 700	47 100	48 700
Nombre de bénéficiaires au sein du Groupe CDA	167	116	129	119	109
Date d'attribution	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008	19/03/2009	18/03/2010
Date d'acquisition	24/03/2008	01/04/2009	21/03/2010	19/03/2011	18/03/2012
Fin du délai de conservation	24/03/2010	01/04/2011	21/03/2012	19/03/2013	18/03/2014
Actions définitivement acquises au 30/09/2010	12 940	0	44 200	néant	néant
Actions radiées au 30/09/2010	21 560	41 088	4 500	2 200	néant
Actions restantes au 30/09/2010 avant ajustement*	0	0	0	44 900	48 700
Actions restantes au 30/09/2010 après ajustement*	0	0	0	46 620	50 552

\*Ajustement des droits à raison de l'augmentation de capital réalisée par CDA en juillet 2010 : application d'un coefficient d'ajustement de 3,689% à l'effet d'ajuster à la hausse le nombre de droits à actions gratuites restant en circulation (arrondi à l'unité supérieure par bénéficiaire)

**Options de souscription d'actions attribuées par la Compagnie des Alpes durant ou au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010 :**

NEANT – Aucune option n'a été attribuée en 2009/2010, le Plan mis en œuvre par la CDA au titre de cet exercice ne comprenant que des actions attribuées gratuitement sous réserve de réalisation de conditions de performance.

**Options de souscription d'actions précédemment attribuées par la Compagnie des Alpes et exercées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2010 :**

NEANT – Aucune option n'a été exercée en 2009/2010.

**Actions de performance Compagnie des Alpes attribuées par cette dernière durant l'exercice clos le 30 septembre 2010 :**

	<b>Nombre d'actions*</b>	<b>Plan n°</b>	<b>Valeur unitaire des actions (comptes consolidés CDA)</b>
<b>Aux mandataires sociaux de Musée Grévin SA</b>			
Franck SILVENT	Néant	-	-
Serge NAIM	2 489	13	23,88 €
Béatrice de REYNIES	726	13	23,88 €
<b>Aux dix salariés non mandataires sociaux de Musée Grévin SA dont le nombre d'actions attribuées sous conditions de performance est le plus élevé</b>			
Hors mandataires sociaux	208	13	23,88 €

\* nombre tel que réajusté en juillet 2010 (augmentation de capital de la CDA)

## V - REMUNERATION DES CONTROLEURS LEGAUX

	30/09/2010	30/09/2009
Rémunération	28 000	28 000
<b>TOTAL</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>



## VI- INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES

### 6.1 Publications BALO et AMF

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Parue le 27 janvier 2010 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts (Avis de réunion valant avis de convocation)
Parue le 1 <sup>er</sup> février 2010 :	Rapport Financier Annuel au 30 septembre 2009
Parue le 16 avril 2010 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels au 30 septembre 2009)
Parue le 31 mai 2010 :	Rapport Financier Semestriel au 31 mars 2010
Parue le 21 février 2011 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts (Publication de l'avis préalable de convocation)
Parue le 31 janvier 2011 :	Rapport Financier Annuel au 30 septembre 2010

### 6.2 Communiqués de presse

Paru le 1 <sup>er</sup> février 2010 :	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2009/2010
Paru le 8 février 2010 :	Résultat annuel de l'exercice 2008/2009
Paru le 6 mai 2010 :	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2009/2010
Paru le 31 mai 2010 :	Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2009/2010
Paru le 21 juillet 2010 :	Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre de l'exercice 2009/2010
Paru le 10 novembre 2010 :	Chiffre d'affaires de l'exercice 2009/2010
Paru le 16 décembre 2010 :	Résultat annuel de l'exercice 2009/2010

### 6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »

Musée Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : [www.grevin.com](http://www.grevin.com)

## VII - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 1. Responsable du Rapport Financier Annuel

Madame Béatrice de REYNIES, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

### 2. Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 28 janvier 2011

**Béatrice de REYNIES**

Directeur général et Administrateur

### 3. Contacts investisseurs

Responsable de la communication financière

Communication financière Compagnie des Alpes

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : [communication@compagniedesalpes.fr](mailto:communication@compagniedesalpes.fr)